



Syndicaliste condamné sur plainte de Barbey SA pour diffamation

GRANGES-MARNAND • L'homme avait dit aux médias que l'entreprise traitait ses employés en esclaves, les menaçait et pratiquait le congé-représailles. Recours annoncé.

ANTOINE RÛF

Salle comble, mercredi au Tribunal du Nord vaudois, où une vingtaine de syndicalistes escortaient leur collègue Pierre-André Charrière. Condamné à trente jours-amende par le Ministère public vaudois pour diffamation, le secrétaire syndical a vu les deux tiers des charges retenues contre lui écartées par le juge de police.

Estimant que le syndicaliste n'a pas prouvé les «menaces» et «congé-représailles» dont il accuse l'usine de sandwiches et de pizzas Barbey SA, de Granges-Marnand, et qu'il est allé trop loin en l'accusant d'«esclavagisme», le juge Eric Reynaud a maintenu sa condamnation pour diffamation, mais a réduit sa peine à dix jours-amende avec sursis. A la sortie de l'audience, Pierre-André Charrière, dont l'avocat avait plaidé l'acquiescement, a annoncé son intention de faire appel.

Falsifications

Le secrétaire syndical était accusé de diffamation pour avoir déclaré devant les médias, en mai 2010, que Barbey SA falsifiait les rapports sur le temps de travail, utilisait «des méthodes illégales et particulièrement choquantes», ne payait pas toutes les heures supplémentaires et violait la loi de diverses manières. Il en remettait une couche deux semaines plus tard, assimilant les salariés à des esclaves, «licen-

ciés ou menacés de représailles» s'ils se plaignaient de conditions de travail particulièrement dures.

Dans un premier temps, le Ministère public a, assez cavalièrement, jugé que le syndicaliste n'avait agi que pour dénigrer Barbey, et lui avait refusé la preuve de la vérité de ses dires. Le reproche le plus lourd, des falsifications des rapports de pointage pour ne pas payer toutes les heures, aurait pu entraîner une enquête pénale contre l'entreprise. L'administratrice qui a porté plainte pour cette accusation en a admis textuellement le bien-fondé devant le juge: «Pourquoi y a-t-il eu falsification? Il y avait des raisons pour cela», a-t-elle déclaré avec la candeur des âmes pures devant les syndicalistes ravis.

Emotionnellement tendu

Lors de l'audience, qui a duré quatre heures, le juge a écouté le syndicaliste Vasco Pedrina, chef de la délégation des travailleurs suisses à l'Organisation internationale du travail, expliquer que l'action de Pierre-André Charrière était justifiée dans le contexte tendu d'un conflit de travail dur. «Cela fait partie de la liberté syndicale, si les propos tenus reflètent la gravité des faits», a résumé le leader syndical.

S'agissant de celle-ci, plusieurs anciens employés sont venus témoigner des conditions de travail difficilement



C'est dans le contexte d'un conflit du travail musclé que le secrétaire syndical avait eu des propos jugés diffamatoires sur l'attitude de Barbey SA. VINCENT MURITH-A

croyables ayant alors cours dans l'entreprise. Des journées finissant à pas d'heure, des passages à la pointeuse précédant la sortie des employés d'une ou plusieurs heures, des décomptes sans rapport avec les indications de la timbreuse, des repos légaux non respectés. Des reproches reconnus par plusieurs jugements de Prud'hommes.

D'autres moyens

Même dans un conflit du travail, il y a des limites à ne pas franchir, a plaidé Mathilde Bessonnet, l'avocate de l'entrepr-

se. Cette affaire a eu des répercussions graves pour Barbey SA, «traîné dans la boue», qui y a perdu des clients. L'accusé avait d'autres moyens de lutte que le dénigrement médiatique, ses victoires judiciaires le montrent bien. Il est temps de redresser l'honneur de Barbey, pour le grand bien, au final, des travailleurs qui dépendent de la prospérité de l'entreprise.

Jean-Michel Dolivo a plaidé le mobile d'intérêt public de son client et la réalité des situations qu'il avait dénoncées, chaque accusation étant étayée

par un faisceau d'indices, de pièces et de témoignages dont la plupart ont été confirmées en justice. Le refus de dialoguer de la direction l'a réduit, dans une situation intolérable, à dénoncer publiquement une situation illégale et inquiétante, avec «un langage fort, mais justifié» pour défendre des ouvriers «roulés par des manipulations de la timbreuse».

A la sortie, M^e Bessonnet se déclarait satisfaite de ce que le juge ait reconnu que les limites de la loi valent aussi pour le discours syndical. LA LIBERTÉ

GENÈVE

La Cour des comptes sous enquête parlementaire?

A Genève, une commission d'enquête parlementaire pourrait être créée pour faire toute la lumière sur les différends qui opposent les magistrats de la Cour des comptes. Le Bureau du Grand Conseil fera une proposition en ce sens lors de la prochaine séance du parlement. Il demandera son traitement en urgence.

Le Bureau a été alerté des difficultés de la Cour des comptes en août. Le climat s'est détérioré après l'arrivée du magistrat d'Ensemble à gauche, Daniel Devaud, en novembre dernier. Le nouvel élu a rapidement critiqué le fonctionnement de l'institution. L'ambiance s'est détériorée au point que le magistrat PDC Stéphane Geiger lui a dernièrement envoyé un seau d'eau à la figure. ATS

EN BREF

VOTE PAR INTERNET POUR TOUS

GENÈVE Tous les électeurs du canton de Genève auront la possibilité de voter par internet le 14 octobre. Ce jour-là, seul le projet de nouvelle Constitution sera soumis au peuple. L'urne électronique sera ouverte entre aujourd'hui à midi et le 13 octobre à midi. Après les scrutins du 15 mai et du 27 novembre 2011, c'est la troisième fois que l'ensemble du canton peut voter en ligne. ATS

EMPLOI



LA VILLE DE GENÈVE RECHERCHE UN-E COLLABORATEUR-TRICE

CHEF OU CHEFFE DU SERVICE FINANCIER au Grand Théâtre de Genève (GTG)

INGÉNIEUR ÉLECTRICIEN OU INGÉNIEURE ÉLECTRICIENNE au Service de l'énergie (ENE)

SPÉCIALISTE EN PROTECTION INCENDIE à la Direction des ressources humaines (DRH)

2 BIBLIOTHÉCAIRES CHARGÉ-E-S DE SECTEUR aux Bibliothèques et discothèques municipales (BMU)

BIBLIOTHÉCAIRE À 50% aux Bibliothèques et discothèques municipales (BMU)

RESPONSABLE DES MISES EN PASSE ET DES CLÉS au Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO)

COUTURIER OU COUTURIÈRE au Grand Théâtre de Genève (GTG)

Pour plus de détails concernant ces annonces: www.ville-geneve.ch

Conditions et procédure d'inscription

Par mesure d'économie de frais d'envoi comme de consommation de papier, nous vous serions reconnaissants de nous faire parvenir un dossier complet (lettre de motivation, curriculum vitae, copies des diplômes et certificats de travail) à l'adresse électronique mentionnée.

Les dossiers incomplets ou ne correspondant pas aux exigences du poste ne seront pas étudiés.

Le plan de zone de domiciliation autorisée ainsi que l'échelle de traitement sont disponibles en téléchargement sur internet à l'adresse suivante www.ville-geneve.ch.

EN BREF

AMENDES CONTRE DES ROMS CONFIRMÉES

TRIBUNAL FÉDÉRAL Le Tribunal fédéral (TF) a confirmé plusieurs amendes infligées à des Roms pour contravention à l'interdiction de la mendicité à Genève. Selon les plaignants, des dizaines de milliers de rapports de contravention pour mendicité ont été dressés à leur encontre, alors que les mendiants d'autres origines seraient épargnés. Le TF écarte le grief de discrimination après avoir relevé que la norme genevoise ne comporte aucune référence à un caractère discriminatoire. ATS

CENT VINGT ARTISTES AUX PÂQUIS

VIDE-GRENIER La deuxième édition des «Pâquis sont à la rue» aura lieu dès aujourd'hui et jusqu'à dimanche. Cette manifestation, qui a pour but de transformer le vide-grenier des Pâquis en un événement culturel, proposera 76 heures non-stop d'événements artistiques. Plus de 120 artistes sont au programme. Musiciens, artistes de rue, DJ, plasticiens et conteurs vont se succéder dans l'ensemble du quartier pour offrir de nombreuses performances aux passants. Le traditionnel vide-grenier sera évidemment de la partie avec des stands réservés prioritairement aux locaux. ELE

Informations: www.darksite.ch/leika/psr-2012.

VERSOIX

Forains et gens du voyage emménageront début 2013

Cette fois, le feuilleton touche à sa fin. Après plus de quarante ans d'attente, les forains et les gens du voyage, installés à Versoix depuis plus longtemps encore, pourront emménager sur une nouvelle parcelle, au lieu dit «La Bécassière», à début 2013. Elle leur a été remise hier après-midi lors d'une cérémonie, en présence de François Longchamp, conseiller d'Etat en charge de l'urbanisme, de Michèle Künzler, conseillère d'Etat responsable de l'environnement, et de Claude Genequand, maire de Versoix. Le Molard, lieu de résidence actuel des deux communautés, deviendra un espace de nature. «Les travaux d'aménagement sont presque terminés», annonce Rafaèle Gross, chargée de communication au Département de l'urbanisme. Les 54 000 m² de terrain doublent la capacité d'accueil par rapport à l'ancien site. A La Bécassière, plus de nonante places seront à disposition des 250 personnes qui devraient s'y établir.

La structure est prévue pour durer. «Elle permet également d'accueillir de nouveaux membres des deux communautés», poursuit Rafaèle Gross. Depuis 1966, ces citoyens suisses sont installés sur la parcelle du Molard. Situé sur les bords de la Versoix, l'emplacement est trop exigu et inon-

dable. En plus de quinze ans, quelque dix-sept lieux de relogement ont été avancés. En juin 2000, lors d'un référendum communal, les Versoisiens se sont opposés au déménagement des forains et des gens du voyage aux «Hôpitaux». Depuis, l'Etat de Genève s'est chargé du dossier et a proposé La Bécassière comme alternative. En 2010, le Grand Conseil a voté un crédit de 12,8 millions de francs. Attaqué en justice, le projet a fini par aboutir après le rejet de deux recours de riverains par le Tribunal fédéral.

Parmi les installations du nouveau site, un système d'évacuation des eaux, l'électricité, des WC, un espace collectif, un bureau, deux buanderies, un local technique et une place pour nettoyer les caravanes. Le loyer annuel pour les futurs locataires s'élève à 15 francs le m². Un prix trois fois supérieur à celui perçu sur le site du Molard, mais correspondant aux recommandations de la fondation Assurer l'avenir des gens du voyage suisses.

La construction d'un parking pour les véhicules des forains se fera dans une zone annexée, mais aucun endroit propice à sa création n'a, pour l'heure, été trouvé. Quant au terrain du Molard, il deviendra un espace vert et forestier, au bord de la rivière. AMIT JUILLARD